

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 27 - votants : 27 dont 0 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le samedi 21 mars 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/03/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, BULTÉ, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, FAURY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrica LAINÉ

Délibération : 2026-03-18

Election des représentants communaux à l'ATD 16 (l'agence technique de la Charente)

Rapporteur : Hélène GINGAST

L'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu l'article 10 des statuts de l'ATD16 qui prévoit que chaque collectivité désigne des représentants à l'Assemblée générale de l'agence technique de la Charente,

Il est demandé au conseil municipal de FLEAC adhérent à l'ATD de désigner à l'Agence : Un représentant titulaire et Un représentant suppléant

Il est procédé au vote du titulaire et du suppléant simultanément

L'Agence Technique Départementale de la Charente apporte son aide aux services communaux en matière informatique (logiciel, matériels, réseaux, sécurité numérique et DPO / RGPD), son assistance juridique, et technique (assistance à maitre d'ouvrage, analyse des marchés d'ingénierie...)

Candidatures déposées :

Candidat titulaire : Romain SOETE

Candidat suppléant : Sylvain GASCHET

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_18-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

Résultat du vote :

1er TOUR :

Nombre de votants (bulletins dans l'urne) : 27

Blancs : 0

Nuls : 0

Suffrages EXPRIMÉS : 27

Majorité absolue (moitié des exprimés arrondie à l'entier) : 14

Voix obtenues par le candidat titulaire : 27

Voix obtenues par le candidat suppléant : 27

La majorité absolue des suffrages exprimés étant acquise, Romain SOETE et Sylvain GASCHET sont élus respectivement délégué titulaire et délégué suppléant

Pour copie conforme
Le Maire,
Hélène GINGAST



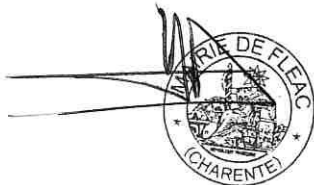
Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **23 MARS 2026**

Réception du **23 MARS 2026**

Et l'affichage du **24 MARS 2026**

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.